



Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 25 mai 2023

L'an 2023 et le 25 mai à 18h00, le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni à l'hôtel communautaire à Avesnes-le-Comte sur convocation du 17 mai 2023.

Date de la convocation : 17 mai 2023

Date d'affichage : 17 mai 2023

Délibération N° 25-05-2023 / N°100

Etaient présents les membres en exercice : 82

Messieurs Jean-Marie Dufay, Pascal Mestan, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Jean-Michel Desailly, Léon Bernard, Sébastien Bertout, Alexandre Hulot, Maurice Soyez, Harold Tetu, André Michel, Michel Petit, Hubert Morreel, Patrick Nepveu, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Christian Boucly, Raymond Wacheux, Patrick Dekeyser, Hugues Legoux, Jean Bridel, Eric Poulain, Arnaud Ricq, Jean-Michel Delannoy, Guy Vasseur, Philippe Carton, Luc Delaporte, Philippe Lefebvre, Romuald Delattre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Benoît François, Nicolas Capron, Olivier Gallet, Jean-Louis Cauvet, Ernest Auchart, Michel Seroux, Pierre Barrois, Jean-Paul Hémery, Michel Accart, Richard Skowron, Dominique Verdel, Jean-Claude Jacquemelle, Jean-Michel Schulz, Marc Degrendele, Philippe Duez, Denis Caillierez, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Arnaud Douchet, Christian Thilliez, Frédéric Plaquet, Serge Leu, François Coquart, Jean-Louis Lebas, Edouard Hautecoeur, Roland Descamps, Jean-François Varoqui, Henri Cuvillier, Yves Lieppe, David Duchateau, Jacques Thellier, André Bouchind'homme, Xavier Normand, Emmanuel Ioos, Guillaume Lefebvre, Philippe Vanderbeken, Damien Bricout.

Mesdames, Anne-Marie Dupuis, Sylvie Gabez, Béatrice Dausse, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Geneviève Meurice, Marie Bernard, Sylviane Evain, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Anne Sophie Larivière, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres supplés : 5

Membres ayant donné procuration : 9

Membres votants : 96

Absents : Pascal Coin, Patrick Roblot, Yves Petit, Thomas Bonnelle, Marie-Angèle Lefetz, Christian Delambre, Jean-Marc Cuvillier, Jean Pierre Marocchini, Yannick Barlet, Alain Traisnel, Jean-François Haultcoeur, Pierre Guillemant, Alain Debureaux, Alexandre Decry, Eric Caron

Absents supplés : Lionel Cayet supplée par Philippe Verret, Sébastien Henquenet supplée par Arnaud Delame, Magali Urbanac supplée par Arnaud Douchet, Chantal Dufresne supplée par Muriel Lebas, Françoise Simon supplée par Nicole Lebas

Absents excusés : Vincent Lacroix, Martine Gérard, René Pruvost, Louis Lambert

Absents ayant donné procuration : Fabienne Kwiatkowski ayant donné procuration à Léon Bernard, Florence Dambreville ayant donné procuration à Alexandre Hulot, Jacques Nick ayant donné procuration à Sylvie Gabez, Julien Bellengier ayant donné procuration à Hubert Dingreville, Pierre Cuvillier ayant donné procuration à Monique Debeaumont, Etienne Duchateau ayant donné procuration à Eric Poulain, Raymond Lavigne ayant donné procuration à Christian Thilliez, Magalie Jonard ayant donné procuration à Arnaud Douchet, Joël Toursel ayant donné procuration à Jean-François Varoqui

Secrétaire de séance : Patrick Zakrent

Titre de la délibération : Signature de l'acte instituant la servitude de passage et de tréfond sur la parcelle AB221 de Avesnes le Comte.

Monsieur le Vice-Président présente à l'assemblée communautaire la nécessité de signer une convention de tréfond avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Pas de Calais.

En effet, dans le cadre de travaux de construction d'un bâtiment nécessaire à l'activité du SDIS sur la commune d'Avesnes le Comte, a été constaté la présence d'une canalisation d'eaux usées traversant leur parcelle(AB221).

L'emplacement de cette canalisation, n'étant pas répertorié sur des cartographies du réseau, n'était connu ni de la commune, ni du SDIS, ni de la CCCA et ni du délégataire de service public. Or son emplacement sur cette parcelle privée entrave la réalisation des travaux de construction du bâtiment du SDIS.

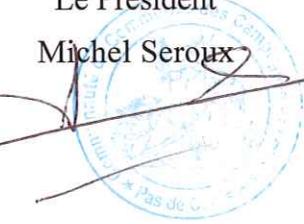
Après concertation, et au vu de la nécessité de conserver cette canalisation dans ce secteur de la commune afin d'assurer le transport des eaux usées jusqu'à la station d'épuration pour traitement, le SDIS accepte que la canalisation traverse encore sa parcelle mais à condition d'être dévotée. Pour cela, une convention de servitude de tréfond doit être signée avec le SDIS afin d'identifier les conditions d'exploitation et d'interventions sur cette portion de réseau.

Après en avoir discuté, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver la mise en place d'une servitude de passage et de tréfond sur la parcelle AB 221 à Avesnes le Comte, entre la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois et le SDIS 62, propriétaire de la parcelle afin d'assurer l'exploitation du réseau d'assainissement sur la portion du réseau et tous les travaux rendu nécessaires dans le cadre de la mission de service public d'assainissement.
- d'autoriser le président à engager les démarches nécessaires auprès du propriétaire et d'un notaire et à signer tout document permettant d'acter cette servitude
- d'imputer les dépenses liées aux frais notariés au budget d'assainissement collectif.

Le Président

Michel Seroux



Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 30/05/2023 et publication ou notification du 30/05/2023

